

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 04681

Numéro SIREN : 795 167 998

Nom ou dénomination : MANDATIS LYON

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2018 sous le numéro de dépôt B2018/012366

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/012366**
n°de gestion : **2013B04681**
n°SIREN : **795 167 998 RCS Lyon**

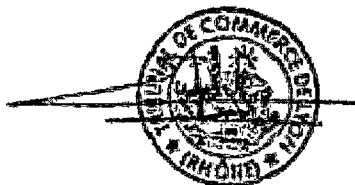
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 24/05/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

MANDATIS LYON - Société par actions simplifiée
2 et 4 rue Louis et Marie-louise Baumer 69120 Vaulx-en-velin -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

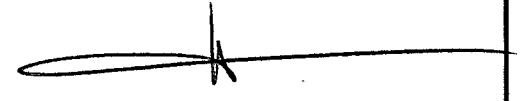
Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5037037

12366

Copie certifiée conforme



Comptes annuels

Période du 01/09/2016 au 31/08/2017

SASU MANDATIS LYON

2 et 4 rue Louis et M.Louise Baumer
69120 VAULX EN VELIN

APE : 4511Z -
Siret : 79516799800017

 **MAZARS**

MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
9 rue Madeleine Brès

25000 **BESANÇON**

Tél : 03.81.53.28.55 / Fax : 03.81.53.22.50

Courriel : besancon@mazars.fr

Web : www.mazars.fr

 Sommaire

Etats de synthèse	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	9
Synthèse de l'Annexe	10
Règles et méthodes comptables	12
Notes sur le bilan	14
Autres informations	18

Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2017	Net 31/08/2016
Capital souscrit non appelé				2 500
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 633	1 522	1 111	933
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 633	1 522	1 111	933
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	322 268		322 268	188 350
Avances et acomptes versés sur commandes	5 413		5 413	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	18 251	3 333	14 918	28 901
Autres créances	11 928		11 928	13 740
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	36 493		36 493	29 045
Charges constatées d'avance (3)	93		93	25
TOTAL ACTIF CIRCULANT	394 445	3 333	391 112	260 061
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	397 079	4 855	392 223	263 495
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			4 000	

Bilan Passif

	31/08/2017	31/08/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	17 983	17 877
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	45 644	107
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	69 128	23 483
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 239	8 290
Emprunts et dettes financières diverses (3)	154 820	99 568
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 790	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 997	45 029
Dettes fiscales et sociales	4 735	12 134
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	145 515	74 990
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	323 095	240 011
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	392 223	263 495
(1) Dont à plus d'un an (a)		3 068
(1) Dont à moins d'un an (a)	321 305	236 943
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	171	86
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/08/2017	31/08/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	1 175 474	751 531
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	3 092	21 442
Chiffre d'affaires net	1 178 566	772 973
Dont à l'exportation	29 692	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	6 989	10 589
Autres produits	243	642
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 185 797	784 204
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	1 128 471	741 575
Variations de stock	-133 917	-103 714
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	131 263	85 451
Impôts, taxes et versements assimilés	7 523	13 324
Salaires et traitements		32 908
Charges sociales	18	13 145
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	554	504
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	3 333	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	3	6
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 137 249	783 199
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	48 549	1 004
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		641
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		641
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 611	1 321
Différences négatives de change	956	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	2 567	1 321
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 567	-680
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	45 981	325

Compte de résultat (suite)

	31/08/2017	31/08/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		1 500
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		1 500
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	337	1 718
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	337	1 718
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-337	-218
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 185 797	786 344
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 140 153	786 238
BENEFICE OU PERTE	45 644	107
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Synthèse)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Synthèse)		
- Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées			x
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Droits individuels à la formation (D.I.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU MANDATIS LYON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2017, dont le total est de 392 223 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 45 644 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2017 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos le 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 3 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 197 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 901	733		2 633
Immobilisations financières				
Total	1 901	733		2 633
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	967	554		1 522
Immobilisations financières				
Total	967	554		1 522
ACTIF NET	933			1 111

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		733		733
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		733		733
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 30 272 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	18 251	14 251	4 000
Autres	11 928	11 928	
Charges constatées d'avance	93	93	
Total	30 272	26 272	4 000

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 50 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	50	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	50	100,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 321 305 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	171	171		
- à plus de 1 an à l'origine	3 068	3 068		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	154 820	154 820		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 997	12 997		
Dettes fiscales et sociales	4 735	4 735		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	145 515	145 515		
Produits constatés d'avance				
Total	321 305	321 305		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	5 136			
(**) Dont envers Groupe et associés	154 820			

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	171
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 879
Dettes fiscales et sociales	509
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	500
Total	5 059

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	93
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	93

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

MANDATIS LYON

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 2 et 4 rue Louis et M.Louise Baumer

69120 VAULX EN VELIN

795 167 998 RCS LYON

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 FÉVRIER 2018

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2017, s'élevant à 45 644.45 €, en totalité au compte « Autres Réserves ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Copie certifiée conforme

Le président

Société PAUL & HANNA

Représentée par Fouad GUERCIF

